



**ZEP-RE**

(PTA Reinsurance Company)

---

**RESOLUTIONS ADOPTÉES PAR  
LA 15<sup>ÈME</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
DE LA ZEP-RE (PTA REINSURANCE COMPANY)  
TENUE A NAIROBI (KENYA)  
LE LUNDI 8 MAI, 2006**

**DOCUMENT: ZEP-RE/AGM/15/06**

**RESOLUTION No 1/06**

*SUR LE PROJET D'ORDRE DU JOUR*

L'Assemblée générale,

CONSIDERANT les dispositions des Articles 14 et 19 du Règlement Intérieur de l'Assemblée générale de la ZEP-RE (PTA Reinsurance Company),

CONSTATANT AVEC SATISFACTION la présence dans la Salle du quorum des Actionnaires requis pour la tenue de la réunion, et

APRES AVOIR EXAMINE le Document No ZEP-RE/AGM/15/125 intitulé "Projet d'Ordre du Jour",

ADOpte le projet d'ordre du jour qui lui a été soumis.

**RESOLUTION No 2/06**

*SUR LE PROCES VERBAL DE LA  
14<sup>EME</sup> ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE*

L'Assemblée générale,

CONSIDERANT l'Accord portant création de la ZEP-RE (PTA Reinsurance Company),

CONSIDERANT PAR AILLEURS l'Article 36 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, et

APRES AVOIR EXAMINE le Document No ZEP-RE/AGM/14/M intitulé "Procès verbal de la 14<sup>ème</sup> Assemblée générale annuelle",

ADOpte ledit procès verbal à titre de reproduction fidèle des travaux de la réunion.

### **RESOLUTION No 3/06**

#### ***SUR LES QUESTIONS SOULEVEES ET L'APPLICATION DES PRECEDENTES RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE***

L'Assemblée générale,

CONSIDERANT les termes de l'Accord portant création de la ZEP-RE (PTA Reinsurance Company),

APRES AVOIR EXAMINE le Document No ZEP-RE/AGM/15/126 intitulé "Questions Soulevées et Application des Précédentes Résolutions Adoptées par l'Assemblée générale annuelle",

PREND BONNE NOTE du rapport,

ADRESSE SES SINCERES REMERCIEMENTS aux gouvernements des Républiques de Djibouti et du Rwanda, ainsi qu'aux sociétés d'assurances BICOR du Burundi, United Insurance Company du Soudan, Société Rwandaise d'Assurances (SORAS) du Rwanda, National Insurance Corporation de Tanzanie et au Secrétariat du COMESA pour les versements effectués en faveur de la Compagnie, à titre de souscriptions au capital social de la ZEP-RE,

INVITE INSTAMMENT les Actionnaires ci-après, le gouvernement de la République du Rwanda, le gouvernement de la République de Djibouti, les sociétés d'assurances SOCABU National Insurance Corporation of Tanzania Limited à apurer les soldes de leurs comptes respectifs de participation au capital social de la Compagnie,

EXHORTE les Etats membres du COMESA qui n'ont pas encore acquis les titres de participation de la ZEP-RE à bien vouloir se conformer à cette décision, et

RECOMMANDE à tous les Actionnaires de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue d'acquérir le maximum de détention autorisé des 5.000 (cinq mille) parts sociales de la ZEP-RE.

**RESOLUTION No 4/06**

***SUR L'ADMISSION DANS LE CAPITAL SOCIAL DE LA COMPAGNIE ET  
L'ATTRIBUTION DE TITRES DE PARTICIPATION AU SECRETARIAT DU  
COMESA***

L'Assemblée générale,

CONSIDERANT les dispositions des Articles 7 et 8 de l'Accord portant création de la Compagnie, et

APRES AVOIR EXAMINE le Document No ZEP-RE/AGM/15/127 intitulé "Admission dans le Capital social de la Compagnie et Attribution des Titres de Participation au Secrétariat du COMESA",

ENTERINE L'ADMISSION du Secrétariat du COMESA dans le capital social de la Compagnie et lui attribue, à ce titre, 300 parts sociales de la ZEP-RE,

ADRESSE SES SINCERES REMERCIEMENTS au Secrétariat du COMESA pour le versement de 204.580 Dollars américains déjà effectué en règlement de la portion appelée des actions attribuées, et

EXPRIME SA SINCERE GRATITUDE au Secrétariat du COMESA pour cette marque de confiance vis à vis de la ZEP-RE.

**RESOLUTION No 5/06**

***SUR L'ADMISSION DANS LE CAPITAL SOCIAL DE LA COMPAGNIE ET  
L'ATTRIBUTION DES TITRES DE PARTICIPATION A LA SOCIETE  
D'ASSURANCES MAYFAIR INSURANCE LIMITED***

L'Assemblée générale,

CONSIDERANT les dispositions des Articles 7 et 8 de l'Accord portant création de la Compagnie, et

APRES AVOIR EXAMINE le Document No ZEP-RE/AGM/15/128 intitulé "Admission dans le Capital Social et Attribution Des Titres de Participation à la Société d'Assurances Mayfair Insurance Limited",

ENTERINE l'admission de Mayfair Insurance Limited dans le capital social de la Compagnie,

CONSTATE AVEC REGRET le retrait de United Insurance Company du Kenya (actuellement en état de liquidation judiciaire) de l'actionnariat de la Compagnie,

DONNE au Conseil d'administration des instructions formelles relatives au transfert des 184 parts sociales précédemment détenues par United Insurance Company du Kenya (actuellement en situation de liquidation judiciaire) à la Société d'assurances Mayfair Insurance Limited aussitôt qu'est constaté le retrait effectif de l'actuel membre,

EXPRIME SA SINCERE GRATITUDE à Mayfair Insurance Limited pour cette marque de confiance vis à vis de la ZEP-RE.

**RESOLUTION No 6/06**

*SUR LE RAPPORT ANNUEL ET LES COMPTES D'EXERCICE DE LA ZEP-RE*

L'Assemblée générale,

CONSIDERANT les dispositions de l'alinéa 3 (e) de l'Article 11 et des Articles 32 et 34 de l'Accord portant création de la Compagnie, et

APRES AVOIR EXAMINE le Document No ZEP-RE/AGM/15/129 intitulé "Rapport Annuel du Conseil d'Administration et Comptes d'Exercice de la ZEP-RE (PTA Reinsurance Company) au Titre de l'Exercice Clôturé au 31 Décembre 2005",

ADOpte le Rapport du Conseil d'administration,

APPROUVE les Comptes de la Compagnie au titre de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005,

AUTORISE le paiement du dividende de 300.000 Dollars américains aux Actionnaires de la Compagnie,

DONNE PAR AILLEURS au Conseil d'administration l'AUTORISATION de transférer le reliquat du bénéfice net de 1.545.941 Dollars américains dans le compte des bénéfices non distribués,

SOULIGNE l'importance fondamentale de l'engagement des Actionnaires de la ZEP-RE en faveur de la Compagnie,

EXHORTE les Actionnaires de la Compagnie à collaborer étroitement avec le Conseil d'administration, la Direction générale et l'ensemble des agents de la ZEP-RE (PTA Reinsurance Company) en vue de renforcer les perspectives prometteuses de la Compagnie,

ADRESSE SES SINCERES FELICITATIONS au Conseil d'administration, à la Direction générale et à l'ensemble du personnel de la Compagnie pour les résultats réalisés au titre de l'exercice 2005 et les exhorte à persévérer dans cette voie aux fins d'amélioration de la performance de l'entreprise,

DONNE DES INSTRUCTIONS EXPRESSES au Conseil d'administration de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de mettre à la disposition des Actionnaires les documents de la réunion au plus tard dans les sept (7) jours précédant la tenue des assises,

EXPRIME TOUTE SA RECONNAISSANCE à l'ensemble des clients et des partenaires de l'entreprise pour leur soutien constant et exhorte les compagnies d'assurances de la Région à renforcer le portefeuille des activités de la ZEP-RE, et

ECOURAGE le Conseil d'administration et la Direction générale de la Compagnie pour les admissions de nouveaux actionnaires dans le capital social de la Compagnie ainsi que pour la cotation décernée à la Compagnie par Global Credit Rating.

**RESOLUTION No 7/06**

***SUR LA DESIGNATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DE LA  
COMPAGNIE***

L'Assemblée générale,

CONSIDERANT les dispositions de l'alinéa 3 (e) de l'Article 11 et de l'Article 33 de l'Accord portant création de la Compagnie, et

CONSIDERANT PAR AILLEURS les prescriptions spécifiques de la Compagnie en matière de sélection des Commissaires aux Comptes,

APRES AVOIR EXAMINE le Document No ZEP-RE/AGM/15/130 intitulé "Désignation des Commissaires aux Comptes",

DESIGNE LE CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE DELOITTE & TOUCHE, EXPERTS COMPTABLES DIPLOMES B.P. 40092 NAIROBI, KENYA à titre de Commissaire aux comptes de la Compagnie pour la certification des comptes de l'exercice 2006 (12 mois) à raison des honoraires d'un montant de 15.000 Dollars américains.

## **RESOLUTION No 8/06**

### ***SUR L'ELECTION PARTIELLE D'UN ADMINISTRATEUR DE PLEIN DROIT ET DES ADMINISTRATEURS SUPPLEANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA ZEP-RE***

L'Assemblée générale,

CONSIDERANT les dispositions de l'alinéa 3 (b) de l'Article 11 et des alinéas 2,3 et 4 (b) de l'Article 12 de l'Accord portant création de la Compagnie, et

CONSIDERANT PAR AILLEURS les dispositions des Articles 32 et 33 des Règles de Procédure régissant l'Election des Administrateurs de plein droit et des Administrateurs suppléants au Conseil d'administration de la ZEP-RE,

APRES AVOIR EXAMINE le Document No ZEP-RE/AGM/15/131 intitulé "Election Partielle d'un Administrateur de plein droit et des Administrateurs suppléants au Conseil d'administration de la ZEP-RE",

ELIT aux postes d'Administrateur de plein droit et d'Administrateurs suppléants au Conseil d'administration de la ZEP-RE, les personnalités suivantes;

#### **ADMINISTRATEUR de plein droit**

1. M. William Erio  
Directeur général  
Parastatal Pensions Fund (PPF)  
Dar-es-Salaam  
TANZANIE

#### **ADMINISTRATEURS SUPPLEANTS**

1. M. David S. Nalo  
Secrétaire général  
Ministère du Commerce et de l'Industrie  
Nairobi  
KENYA

2. M. Bola Osasunya  
Directeur général de la société d'assurances  
National Insurance Corporation Limited of Uganda  
Kampala  
OUGANDA
  
3. M. Hosea Kashimba  
Directeur du Contrôle de Gestion  
Parastatal Pensions Fund (PPF)  
Dar-es-Salaam  
TANZANIE

ET DONNE DES INSTRUCTIONS EXPRESSES aux termes desquelles les mandats des nouveaux Administrateurs élus se limiteront strictement à la couverture des périodes restantes non assumées par leurs prédécesseurs.

### **RESOLUTION No 9/06**

#### ***SUR LES EMOLUMENTS ANNUELS DES ADMINISTRATEURS***

L'Assemblée générale,

CONSIDERANT les dispositions de l'alinéa 3 (b) de l'Article 11 de l'Accord portant création de la Compagnie, et

APRES AVOIR EXAMINE le Document No ZEP-RE/AGM/15/132 intitulé "Emoluments Annuels des Administrateurs",

APPROUVE le Programme des Emoluments annuels des Administrateurs proposé pour le Conseil d'administration de la ZEP-RE,

DONNE DES INSTRUCTIONS EXPRESSES aux termes desquelles ledit programme entre en application à compter du terme du mandat du présent Conseil d'administration.

**RESOLUTION No 10/06**

***SUR LA DATE ET LE LIEU DE LA  
16<sup>EME</sup> ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE***

L'Assemblée générale,

CONSIDERANT les dispositions de l'alinéa 1 (b) de l'Article 11 de l'Accord portant création de la Compagnie, et

CONSIDERANT PAR AILLEURS les dispositions des Articles 8 et 10 du Règlement Intérieur de l'Assemblée générale de la ZEP-RE (PTA Reinsurance Company),

APRES AVOIR EXAMINE le Document No ZEP-RE/AGM/15/133 intitulé "Date et Lieu de la 16<sup>ème</sup> Assemblée générale annuelle",

NOTE avec intérêt que la société d'assurances Zambia State Insurance Corporation confirme son désir d'organiser la 16<sup>ème</sup> Assemblée générale annuelle,

DONNE DES INSTRUCTIONS EXPRESSES aux termes desquelles la 16<sup>ème</sup> Assemblée générale annuelle prévue en 2007 sera organisée à Livingstone (Zambie), sous réserve de la confirmation de l'Actionnaire concerné, et

DEMANDE au Conseil d'administration de prendre contact avec l'Actionnaire concerné en vue de convenir des modalités d'organisation.

**RESOLUTION No 11/06**

*SUR LA DATE ET LE LIEU DE LA  
17<sup>EME</sup> ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE*

L'Assemblée générale,

CONSIDERANT les dispositions de l'alinéa 1 (b) de l'Article 11 de l'Accord portant création de la Compagnie, et

CONSIDERANT PAR AILLEURS les dispositions des Articles 8 et 10 du Règlement Intérieur de l'Assemblée générale de la ZEP-RE (PTA Reinsurance Company),

APRES AVOIR EXAMINE le Document No ZEP-RE/AGM/15/133 intitulé "Date et lieu de la 16<sup>ème</sup> Assemblée générale annuelle,

NOTE avec intérêt que l'Actionnaire Zimbabwe Reinsurance Corporation confirme son désir d'organiser la 17<sup>ème</sup> Assemblée générale annuelle et,

DONNE DES INSTRUCTIONS EXPRESSES aux termes desquelles la 17<sup>ème</sup> Assemblée générale annuelle prévue en 2008 se tiendra au Zimbabwe, sous réserve de la confirmation de l'Actionnaire concerné.

**RESOLUTION No 12/06**

**SUR LA MOTION DE REMERCIEMENTS  
AUX ACTIONNAIRES KENYANS**

L'Assemblée générale,

CONSIDERANT les différentes Résolutions de l'Assemblée générale sur l'engagement et le soutien des Actionnaires en faveur des activités de la Compagnie, et

CONSCIENTE des efforts très appréciables et de la contribution exceptionnelle des Actionnaires kenyans dans l'organisation de la 15<sup>ème</sup> Assemblée générale annuelle,

EXPRIME sa sincère gratitude au Ministère du Commerce et de l'Industrie, à Kenya Reinsurance Corporation et à Blue Shield Insurance Company pour leur implication directe dans la prise en charge et l'organisation de certains programmes de réception durant la 15<sup>ème</sup> Assemblée générale annuelle,

ADRESSE PAR AILLEURS SES FELICITATIONS au Conseil d'administration, à la Direction générale et à l'ensemble du personnel de la Compagnie pour la participation collective des uns et des autres à la réussite de la réunion,

NOTE AVEC INTERET le niveau d'encadrement et les diverses facilités mises à la disposition des délégués par la Compagnie lors des travaux de la 15<sup>ème</sup> Assemblée générale annuelle,

S'ENGAGE à coopérer étroitement avec les Actionnaires kenyans et l'ensemble des opérateurs de l'industrie kenyane des assurances, et

SOUHAITE aux Actionnaires et à l'ensemble de l'industrie des assurances de la République du Kenya une réussite permanente au cours de leurs activités.

**RESOLUTION No 13/06**

*SUR LA MOTION DE REMERCIEMENTS ADRESSEE AUX CHEFS D'ETAT ET DE  
GOUVERNEMENT DE LA REGION*

L'Assemblée générale,

CONSIDERANT les dispositions de l'Article 174 du Traité portant création du Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA), et

APRES AVOIR EXAMINE la décision de la 20<sup>ème</sup> Réunion du Conseil des Ministres du COMESA tenue à Lusaka (Zambie) en décembre 2005,

ADRESSE ses sincères remerciements aux Chefs d'Etat et de gouvernement de la Région pour le soutien constant apporté aux activités de la ZEP-RE (PTA Reinsurance Company),

APPRECIE A SA JUSTE VALEUR l'engagement des Etats membres et des Organes Politiques du COMESA en faveur de la réussite des activités de la ZEP-RE, et

PROMET de tout mettre en œuvre aux fins de réalisation des objectifs assignés à la ZEP-RE (PTA Reinsurance Company) et de parachèvement de l'intégration et du développement économique de la Région du COMESA.

**RESOLUTION No 14/05**

**SUR LA MOTION E REMERCIEMENTS ADRESSEE AU SECRETAIRE  
GENERAL DU COMESA**

L'Assemblée générale,

CONSIDERANT le Traité portant création du Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA),

APRES AVOIR NOTE AVEC SATISFACTION la présence à la réunion de l'Assemblée générale de M. Erastus, J. O. Mwencha, Secrétaire général du Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA),

APPRECIE A SA JUSTE VALEUR les initiatives incessantes et opportunes prises par le Secrétaire général du COMESA en matière de battage publicitaire en faveur de la ZEP-RE (PTA Reinsurance Company) et de promotion de ses activités au sein de la Région du COMESA,

EXPRIME SA SINCERE GRATITUDE au Secrétaire général du COMESA et à l'ensemble du Secrétariat du COMESA pour leur confiance vis à vis des activités de la Compagnie qui s'est confirmée par leur entrée dans le capital social de la ZEP-RE,et

S'ENGAGE à renforcer la coopération avec le Secrétariat du COMESA aux fins de réalisation des objectifs de développement et d'intégration du COMESA.

**RESOLUTION No 15/05**

*SUR LA MOTION DE REMERCIEMENTS AU PAYS HOTE, LA REPUBLIQUE  
DU KENYA*

L'Assemblée générale,

CONSIDERANT les dispositions de l'Article 40 de l'Accord portant création de la Compagnie et les termes de l'Accord de Siège signé entre la République du Kenya et la ZEP-RE, et

CONSIDERANT PAR AILLEURS les termes de la Résolution 1/93 de la 2<sup>ème</sup> Assemblée générale annuelle, sur "l'Appui des Etats membres et le Renforcement du Capital Social et du Portefeuille des Activités de la ZEP-RE ",

APPRECIE à sa juste valeur le soutien sans réserve reçu du gouvernement de la République du Kenya en raison de toutes les mesures prises en matière d'encadrement de la Compagnie, aussi bien au niveau de l'ouverture du marché local d'assurances que de la contribution à la croissance et à l'expansion de la ZEP-RE,

RECONNAIT AVEC GRATITUDE l'hospitalité et les comportements bienveillants manifestés aux délégués durant leur séjour à Nairobi,

ADRESSE SES SINCERES REMERCIEMENTS à Son Excellence Moody Awori, Vice-Président de la République du Kenya qui, en dépit de ses lourdes responsabilités a personnellement présidé à l'ouverture officielle de la 15<sup>ème</sup> Assemblée générale annuelle,

PRIE Le Vice-Président de bien vouloir transmettre à Son Excellence Emilio Mwai Kibaki, Président de la République du Kenya, l'expression de la sincère gratitude des Actionnaires de la Compagnie pour le soutien opérationnel permanent dont la ZEP-RE a toujours bénéficié du Kenya, et

ADRESSE à Son Excellence le Président de la République tous les vœux de bonne santé et souhaite aux populations du Kenya bonheur, paix et prospérité.

□

**Fait à Nairobi (Kenya)  
Le 8 Mai 2006**